

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association Régionale des Missions Locales
de Bourgogne Franche-Comté**

10 B, rue Midol
25000 Besançon

Exercice clos le 31 décembre 2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de
la région

Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de
Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843
17 C, rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1949
25020 Besançon Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association Régionale des Missions Locales de
Bourgogne – Franche-Comté

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne – Franche-Comté relatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux adhérents appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 9 juin 2020

**Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International**



Alexandre Ringuet
Associé

Thornton
 Société d'Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 Au capital de 2 297 184 €
 17 C. de l'Alain Savary - BP 1949
 Besançon Cedex
 Tél : 03 83 20 01 33
 TVA Intracommunautaire : FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

BILAN ACTIF

		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
ACTIF		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	611	611		185	185	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	33 346	24 613	8 733	4 172	4 561	109.34	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes				4 200	4 200	100.00	
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	19 827		19 827	17 969	1 858	10.34	
Total I	53 785	25 225	28 560	26 525	2 035	7.67	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				139	139	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 389		3 389	6 694	3 305	49.37
	Autres créances	435 073		435 073	122 005	313 068	256.60
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	576 989		576 989	194 128	382 860	197.22	
Charges constatées d'avance (3)	3 413		3 413	6 177	2 764	44.75	
Total III	1 018 864		1 018 864	329 144	689 720	209.55	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 072 648	25 225	1 047 424	355 669	691 755	194.49	

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN

Grant Thornton
Spécialiste en Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17-Crue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
ASSIF
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - N° 0992

		Exercice N 31/12/2019	12	Exercice N-1 31/12/2018	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	199 311		186 128	13 183	7.08	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 518		13 183	335	2.54	
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports	22 500			22 500		
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	235 329		199 311	36 018	18.07		
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	5 844		11 688	5 844	50.00	
	Provisions pour charges	12 917		10 342	2 575	24.90	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	18 761		22 030	3 269	14.64		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 893		83 597	12 704	15.20	
	Dettes fiscales et sociales	76 019		50 732	25 288	49.85	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes							
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	646 422			646 422		
	Total IV	793 334		134 328	659 006	490.59	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 047 424		355 669	691 755	194.49	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

146 912

134 328

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	744 179	663 768	80 411	12.11
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	32 759	17 777	14 982	84.27
Collectes				
Cotisations	36 000	38 297	2 297	6.00
Autres produits	34	1	34	NS
Total I	812 973	719 843	93 130	12.94
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	720	900	181	20.07
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	494 546	446 894	47 653	10.66
Impôts, taxes et versements assimilés	5 094	4 621	473	10.23
Salaires et traitements	216 322	177 547	38 774	21.84
Charges sociales	76 035	73 492	2 543	3.46
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 303	1 802	1 500	83.24
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 575	980	1 595	162.76
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 005	538	467	86.72
Total II	799 598	706 774	92 824	13.13
I - Résultat d'exploitation (I-II)	13 374	13 069	305	2.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTATION

Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		144		115	29	25.56
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		144		115	29	25.56
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		144		115	29	25.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		13 518		13 183	335	2.54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		813 116		719 957	93 159	12.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		799 598		706 774	92 824	13.13
Solde intermédiaire		13 518		13 183	335	2.54
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		13 518		13 183	335	2.54

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	72 447	69 118	3 329	4.82
Bénévolat				
TOTAL	72 447	69 118	3 329	4.82
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	72 447	69 118	3 329	4.82
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	72 447	69 118	3 329	4.82

Grant Thornton
 Société Anonyme d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 Au capital de 2 297 184 €
 17 C rue Alain Savary - BP 1949
 25020 Besançon Cedex
 RCS PARIS B 632 013 843
 TVA intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

Grant Thornton
Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
IVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Grant Thornton
Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a bénéficié au cours de l'exercice d'un apport avec droit de reprise d'un montant de 30000 € remboursable sur 36 mois de la part de FRANCE ACTIVE.

L'association a signé au cours de l'exercice des conventions de financement relatives à l'exercice 2020 avec le FSE Bourgogne et le FSE Franche-Comté au titre du réseau de psychologues ainsi que la DIRECCTE au titre du PIC Repérage des invisibles. Ces sommes ont été comptabilisées en produits constatés d'avance.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Grant Thornton
Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 69202

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 807		
Installations générales agencements aménagements divers		2 714		2 580
Matériel de bureau et informatique. Mobilier		30 227		5 099
	TOTAL	32 941		7 679
Prêts, autres immobilisations financières		17 969		3 744
	TOTAL	17 969		3 744
	TOTAL GENERAL	52 717		11 423

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 196	611	611
Installations générales agencements aménagements divers				5 294	5 294
Matériel de bureau et informatique. Mobilier			7 268	28 059	28 059
	TOTAL		7 268	33 352	33 352
Prêts, autres immobilisations financières			1 836	19 827	19 827
	TOTAL		1 836	19 827	19 827
	TOTAL GENERAL		10 349	53 791	53 791

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 623	185	1 196	611
Installations générales agencements aménagements divers		1 721	744		2 465
Matériel de bureau et informatique. Mobilier		27 048	2 374	7 268	22 154
	TOTAL	28 769	3 118	7 268	24 620
	TOTAL GENERAL	30 392	3 303	8 464	25 231

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	185				
Instal.générales agenc.aménag.divers		744				
Matériel de bureau informatique mobilier		2 374				
	TOTAL	3 118				
	TOTAL GENERAL	3 303				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	186 128	13 183		0	199 311
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 183	13 183		13 518	13 518
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports		30 000		7 500	22 500
Provisions réglementées					
TOTAL I	199 311	30 000		6 018	235 329

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	10 342	2 575			12 917
Autres provisions pour risques et charges	11 638		5 844		5 844
TOTAL	22 030	2 575	5 844		18 761
TOTAL GENERAL	22 030	2 575	5 844		18 761
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 575	5 844		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 827	19 827	
Autres créances clients	3 389	3 389	
Personnel et comptes rattachés	20	20	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	939	939	
Divers état et autres collectivités publiques	430 744	430 744	
Débiteurs divers	3 370	3 370	
Charges constatées d'avance	3 413	3 413	
TOTAL	461 703	461 703	

Grant Thornton
Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	70 893	70 893		
Personnel et comptes rattachés	27 288	27 288		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 004	46 004		
Autres impôts taxes et assimilés	2 728	2 728		
Produits constatés d'avance	646 422	646 422		
TOTAL	793 334	793 334		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 722
Dettes fiscales et sociales	36 212
Total	45 934

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 413
Total	3 413
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	646 422
Total	646 422

Les produits constatés d'avance concernent des subventions attribuées au titre de 2020.

Grant Thornton
Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 DU 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature. L'association n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte, il a été convenu de ne pas donner l'information pour une question de confidentialité.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	5
Total	6

Valorisation des contributions volontaires

Des salles sont mises à disposition de l'association pour l'organisation de réunion pour une valeur de 1680 € :

- CNFPT : 720 €
- Communauté d'agglomération de DOLE : 840 €
- Centre social de DOLE : 120 €

Les surfaces et le matériel alloués (bureaux, ordinateur) à chaque psychologue en poste du réseau régional de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans. Ce montant forfaitaire est revalorisé chaque année en fonction de l'indexation du coût de la vie. Ces contributions sont évaluées à 40 180 €.

Ces contributions démontrent l'engagement de chaque mission locale à accueillir le psychologue et à mettre à sa disposition un local équipé, et ce à titre gratuit.

L'ARML est éligible au programme de donation de MICROSOFT et bénéficie de la gratuité d'OFFICE 365 pour les associations. Elle dispose de 800 licences dont 710 comptes de messagerie actifs au profit des 26 Missions Locales et de l'ARML. Ce don représente la somme totale de 30587 € TTC (3,59 € TTC par mois par compte de messagerie).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et sont comptabilisés en provision pour charges.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à l'âge de 65-67 ans,
- turnover faible,
- prise en compte des charges sociales,
- taux d'actualisation : 0,77%
- table de mortalité INSEE 2018

Au 31/12/2019 la provision s'élève à 12 917 €

Grant Thornton
Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 2 297 184 €
17 C rue Alain Savary - BP 1949
25020 Besançon Cedex
RCS PARIS B 632 013 843
TVA Intracommunautaire FR 01 632 013 843 - NAF 6920 Z